

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre

Conseil de Communauté

2, rue Masson
58130 GUERIGNY

Séance du 25 mars 2009

Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

L'an deux mil neuf, le mercredi vingt cinq mars à dix neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Aubin les Forges, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

Etaient présents :

A. ADOUE - B. BERNADOTTE - J.C. BONNET - J. CAILLOT - D. CHALENCON - J.P. CHATEAU - J.P. GATEAU - D. GOBET - E. GUYOT - H. JUDAS - G. LANTIER - N. LEBAS - A. LEONARD - C. LOBRIAUT - S. MARC - C. MEVEL - R. PASQUET - M. PASSE - J. ROPITEAU - S. SEILER - A. VAILLANT - M. VANDELLE

Absents excusés :

J.P. APERS donne pouvoir à S. SEILER
A. DEMARES donne pouvoir à B. BERNADOTTE
C. MAGNIEN donne pouvoir à C. LOBRIAUT
M. CHARMANT

Monsieur Jean-Pierre CHATEAU est désigné secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19h10 par Mme Martine VANDELLE, Présidente.

La Présidente demande l'accord de l'assemblée pour modifier l'ordre du jour envoyé aux délégués communautaires avec les ajouts suivants :

- Enfouissement du hameau de SATINGES à Parigny-les-Vaux dans le cadre des travaux de dissimulation
- Modification du règlement intérieur.

Par ailleurs, le point portant sur la modification de la catégorie et du grade du poste de secrétaire comptable est supprimé.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 février 2009

A l'unanimité, les délégués adoptent le compte-rendu dûment adressé aux délégués.

2. Comptes administratifs

Mme VANDELLE quitte la séance à 19h25.

En l'absence de Mme la Présidente, Jean-Pierre CHATEAU, Vice-Président présente les comptes administratifs suivants :

- Budget général de la Communauté de Communes

A l'issue de cette présentation, le compte administratif est adopté.

- SPANC des Bertranges à la Nièvre

A l'issue de cette présentation, le compte administratif est adopté.

- ZA des Bertranges à la Nièvre

A l'issue de cette présentation, le compte administratif est adopté.

3. Comptes de gestion

Communauté de communes :

Le conseil prend acte de la conformité du compte de gestion de Mme la Trésorière au regard du compte administratif.

SPANC des Bertranges à la Nièvre :

Le conseil prend acte de la conformité du compte de gestion de Mme la Trésorière au regard du compte administratif.

ZA des Bertranges à la Nièvre :

Le conseil prend acte de la conformité du compte de gestion de Mme la Trésorière au regard du compte administratif.

Mme la Présidente revient en séance à 19h55 et remercie les délégués de leur vote unanime.

4. Budgets Primitifs

Mme la Présidente présente les budgets de fonctionnement et d'investissement de la communauté de communes.

Le budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 1 243 578.87€.

Le budget d'investissement s'élève lieu en dépenses et recettes à hauteur de 3 054 312.35€.

A l'unanimité, les élus adoptent le budget 2009 sachant que les élus se prononcent pour des inscriptions à hauteur de 700 000€ en matière de travaux de voirie pour 2010-2011 et 2012.

5. Vote des taux des quatre taxes

A l'unanimité, les élus adoptent les taux, à savoir :

- La taxe d'habitation : 2.26%
- La taxe foncière (bâti) : 3.41%
- La taxe foncière (non bâti) : 8.62%
- La taxe professionnelle : 2.52%

6. Travaux de dissimulations des réseaux

A l'unanimité, les élus se prononcent favorablement pour la prise en compte des travaux de dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de téléphonie pour le hameau de SATINGES à Parigny-les-Vaux.

Par ailleurs, pour les travaux de dissimulation des réseaux de l'avenue du Général Cheutin à Guérigny, les élus acceptent la prise en charge des travaux d'éclairage public et de téléphonie.

7. Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

A l'unanimité, les élus se prononcent pour un taux de 11,47% qui couvrira les besoins et le paiement de ladite taxe.

8. Indemnités du Trésorier Municipal

A l'unanimité, les élus adoptent pour 2009 un taux de 60% du montant maximum de l'indemnité possible.

9. Budget du SPANC des Bertranges

La Présidente présente le budget en équilibre en fonctionnement d'un montant de 8 732.15€ et en investissement à hauteur de 19 085€.

A l'unanimité, ce budget est voté par les élus communautaires.

10. Budget de la ZA des Bertranges à la Nièvre

Le budget apparaît à hauteur de 1 500€ en fonctionnement. En investissement, ce budget s'élève à 780 000€ équilibré en recettes et dépenses.

11. Règlement intérieur : proposition de modification de l'article 9

A l'unanimité, les élus acceptent la modification présentée et l'ajout suivant de l'article 9 du règlement intérieur :

Article 9 : Convocation

Toute convocation du Conseil Communautaire est faite par le Président ou en cas d'empêchement par l'un des Vice-présidents.

Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée et publiée.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ou des documents de travail illustrant les sujets à débattre doivent être adressés avec la convocation aux membres du conseil si l'ordre du jour n'est pas suffisamment détaillé ou explicite.

Les convocations avec l'ordre du jour, sans annexes, seront envoyées :

- ***par voie postale ou***
- ***par voie électronique, pour les conseillers communautaires qui l'acceptent expressément.***

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs.

En cas d'urgence, le délai peut-être abrégé par le Président sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de tout ou une partie de la discussion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

12. Approbation du projet de territoire du Pays Nevers Sud Nivernais

A l'unanimité, les élus valident ce projet tel que présenté et qui a fait l'objet d'une réunion spécifique à Guérigny, le 21 mars 2009.

13. Point informations touristiques (PIT)

A l'unanimité, les élus acceptent la création du poste permettant d'animer chaque année le Point informations touristiques et l'animation touristique pour les années à venir de façon saisonnière et ceci jusqu'à l'expiration du mandat des élus en 2014.

A l'unanimité, les élus se prononcent pour le règlement des frais de déplacement de l'agent recruté pendant la période estivale et ceci jusqu'en 2014 ; et ce, sur la base légale du remboursement desdits frais.

14. Rapport annuel de la Commission Intercommunale de l'accessibilité des personnes handicapées du Territoire de la Communauté

A l'unanimité, ce rapport déjà présenté lors de la dernière séance est adopté.

15. Questions diverses

Serge SEILER évoque l'exposition de photographies qui devrait être présentée cet été
Mlle DELAUCHE, à la demande expresse de Mme la Présidente, fait le point sur les réunions de travail qui viennent de se tenir quant au nouveau projet de territoire.

Mme la Présidente clôt la réunion en annonçant le départ de Marie DELAUCHE, le 31 mars 2009.

La séance est levée à 21h05